

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
18 octobre 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN (jusqu'au vote de la délibération C/23/121), Jean-Paul SERAFIN (jusqu'au vote de la délibération C/23/123), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Martine FILLOD (en remplacement de Dominique DUPONT), Alain VION, Philippe BALIZET (jusqu'au vote de la délibération C/23/124 puis remplacé par Yves-Patrick BOTTOU, suppléant), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Gilles STUNAUULT, Sonia LOTH, Jean-François AMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Jacques MERRA, Didier DANEL, Gilles MALSERT (jusqu'au vote de la délibération C/23/124), Valérie DUREUIL, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT (jusqu'au vote de la délibération C/23/124), Jean-Marc SMOLAK (en remplacement de Laurent BEDENNE), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO (jusqu'au vote de la délibération C/23/123), Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Alain TRAPET (jusqu'au vote de la délibération C/23/124), Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER (à partir de la délibération C/23/120), Sylvain COUDEREAU (en remplacement de Isabelle CHAPUILLIOT / jusqu'au vote de la délibération C/23/125), Marcel JOBARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).

EXCUSES : Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Daniel MAKUC, Dominique BAILLEUX, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Hervé TILLIER, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Régis DORLAND, Isabelle CHAPUILLIOT, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Francis CHENOT, Olivier BAYLE.

POUVOIRS : Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

François MARQUET a donné pouvoir à Jean-Luc ROSIER.

Gérard FRICOT a donné pouvoir à Gilles STUNAUULT.

Sylvie VACHET a donné pouvoir à Sonia LOTH.

Daniel MAKUC a donné pouvoir à Samia DJEMALI.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Alain BOEUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Régis DORLAND a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/121 - OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATIONS INTERNET, TELEPHONIE FIXE ET MOBILE

Vu les articles L2124-1, L2124-2, R2124-1 et R2124-2 du code de la Commande publique relatif aux marchés passés en procédure formalisée ;

Vu le rapport d'analyse d'offres ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offre réunie le 17 octobre 2023 ;

Considérant la nécessité de renouveler les contrats concernant les fournisseurs d'accès internet, téléphonie fixe et téléphonie mobile ;

Considérant qu'une consultation allotie en 3 lots a été lancée le 29 août 2023 et que des offres sont parvenues des entreprises ORANGE, SERINYA, LINKT, BOUYGUES TELECOM, SFR, EIFFAGE et CELESTE ;

- Lot n°1 « Internet » (4 offres)
- Lot n°2 « Téléphonie fixe » (6 offres)
- Lot n°3 « Téléphonie Mobile » (5 offres).

Considérant que cette consultation doit aboutir sur un marché d'une durée de 2 ans renouvelable 2 fois pour une durée d'un an ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le lot n°1 « Internet », du marché de prestations internet, téléphonie fixe et téléphonie mobile, à l'entreprise LINKT jugée la mieux disante sur la base des offres remises pour le montant de 129 648 € HT – 155 577.6 € TTC,

- **ATTRIBUE** le lot n°2 « Téléphonie fixe », du marché de prestations internet, téléphonie fixe et téléphonie mobile, à l'entreprise EIFFAGE jugée la mieux disante sur la base des offres remises pour le montant de 9 228 € HT – 11 073.60 € TTC,

- **ATTRIBUE** le lot n°3 « Téléphonie mobile », du marché de prestations internet, téléphonie fixe et téléphonie mobile, à l'entreprise BOUYGUES TELECOM jugée la mieux disante sur la base des offres remises pour le montant de 36 634.56 € HT – 43 961.47 € TTC,

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et à effectuer toute démarche ou formalité administrative nécessaire à l'application de la présente délibération et pour l'exécution du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

